

| | |
|---------------------------------|---|
| Nom de l'action | <u>A1-18</u> Création de 11 logements - résidence Le Pacific |
| Axe de rattachement | Axe 1- De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat |
| Date de signature | |
| Description générale | <p>Le bailleur Grand Delta Habitat a pu proposer un projet de création de 11 logements locatifs sociaux sur une parcelle située en centre-ville et disponible au niveau foncier. Cette résidence demeure très attractive pour tout type de public, avec la grande proximité des équipements, services et commerces du centre-ville. La construction a débuté en 2022 et la résidence doit être livrée à l'automne 2023.</p> <p>Agrément LLS accordé par l'Etat et la CoVe.</p> <p>Le bailleur a proposé l'implantation de fourreaux en attente permettant la pose ultérieure de bornes de recharge électrique. Un cofinancement sera nécessaire sur ce volet énergétique, en fonction de la politique de la collectivité en matière de déploiement de bornes publiques sur le parking voisin.</p> |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à la production de logements sociaux attendus sur le territoire de Carpentras - Répondre à la demande de logements locatifs sociaux |
| Intervenants | <p><u>Maître d'ouvrage :</u></p> <p>Grand Delta Habitat (opération de création de logements) Ville de Carpentras (si lien avec pose de bornes de recharge électrique en proximité)</p> <p><u>Les partenaires financeurs :</u></p> <p>Etat (agrément LLS accordé) Banque des Territoires CoVe Action Logement Ville de Carpentras (Direction pôle Travaux et Développement Durable)</p> <p>Fonds verts à solliciter pour le déploiement de bornes</p> |
| Budget global | A préciser en fonction de la solution retenue |
| Modalités de financement | <p>Agrément LLS par l'Etat</p> <p>Prêts de la Banque des Territoires</p> |
| Indicateurs d'avancement | <p>Taux d'avancement dans la construction de la résidence</p> <p>Livraison de la résidence</p> |
| Indicateurs de résultat | <p>Suivi du nombre et du type de logements créés</p> <p>Taux de rotation des logements de la résidence</p> |

| Nom de l'action | A1-19 Programmation d'opérations d'acquisition-amélioration de logements |
|---------------------------------|--|
| Axe de rattachement | Axe 1 - 1- De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat |
| Date de signature | |
| Description générale | <p>Le centre-ville présente de nombreux biens, vacants et dans un état plutôt dégradé. De nombreuses opérations sont menées par des investisseurs privés, sur des biens spécifiques et par le biais des dispositifs de financement ou de défiscalisation existants.</p> <p>Or, peu d'opérations d'acquisition-amélioration est menée par des bailleurs sociaux. En effet, les biens du centre ancien se composent d'un faible nombre de logements, ce qui rend complexe le montage de ce type d'opération pour un bailleur social (ingénierie, lourdeur administrative, suivi opérationnel).</p> <p>Toutefois, au vu du besoin, Grand Delta Habitat a notamment rappelé son intérêt sur ce type d'opération. Un partenariat pourra notamment être envisagé avec Action Logement, dont les modalités de cofinancement et de prêts ciblent les opérations de ce type en centre ancien.</p> |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer aux objectifs de mixité sociale attendus sur le périmètre ACV - Programmer des opérations de haute qualité énergétique en centre ancien |
| Intervenants | <p>Maître d'ouvrage :</p> <p>Bailleurs sociaux (à définir en fonction des opérations à cibler)</p> <p><u>Les partenaires financeurs :</u></p> <p>Grand Delta Habitat Action Logement Etat (agrément LLS) Banque des Territoires</p> <p><u>Autres partenaires :</u></p> <p>UDAP</p> |
| Budget global | A définir |
| Modalités de financement | Action Logement Banque des Territoires |
| Indicateurs d'avancement | Nombre de logements vacants / insalubres / en péril Evolution du nombre de LLS sur le périmètre ACV |
| Indicateurs de résultat | Suivi du nombre et du type de logements rénovés / créés |

| Nom de l'action | A1-20 Requalification de l'ancienne trésorerie rue Sadolet |
|---------------------------------|---|
| Axe de rattachement | Axe 1 - 1- De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat |
| Date de signature | |
| Description générale | <p>Le bâtiment ex-trésorerie situé rue Sadolet est propriété de l'Etat et s'inscrit dans le cadre d'un projet de mobilisation du foncier public pour le logement social pour lequel le Vaucluse est bien placé au regard des projets dans la région Sud.</p> <p>Ce projet a été proposé en partenariat avec le bailleur Grand Delta Habitat, en lien avec une résidence de logement locatif social déjà présente dans ce secteur (Sadolet), ceci afin de coordonner le parti pris architectural et urbain dans cette rénovation et de mutualiser la gestion locative des deux résidences, à terme.</p> <p>A minima, l'étude de faisabilité fait état d'un potentiel de 12 LLS sur un bâtiment en r+3 (ou r+4, en fonction de l'hypothèse retenue).</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'accord de principe de la Ville sur la réalisation de logements sociaux sur le site de l'ex-trésorerie de Carpentras, sis rue Sadolet 2. Le transfert du droit de préemption, et éventuellement du droit de priorité, de la Ville de Carpentras au profit du bailleur social 3. L'accord d'une garantie d'emprunt par la Ville. <p>L'ensemble a pu être acté à l'occasion du conseil municipal du 27 septembre 2022.</p> |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à la production de logements sociaux attendus sur le territoire de Carpentras - Répondre à la demande de LLS - Reconversion d'un site d'ancien service public par du logement social |
| Intervenants | <p>Maître d'ouvrage :</p> <p>Grand Delta Habitat</p> <p><u>Les partenaires financeurs :</u></p> <p>Etat (financement LLS et décote foncière sollicitée pour désamiantage / démolition) Banque des Territoires Ville de Carpentras CoVe CD84 Région SUD Action Logement</p> <p><u>Autres partenaires :</u> UDAP</p> |
| Budget global | A préciser en fonction de l'accord de l'Etat en matière de décote foncière |
| Modalités de financement | Décote foncière de l'Etat (DDFIP/DDT84) et financements LLS classiques |
| Indicateurs d'avancement | Taux d'avancement du projet de rénovation Date de livraison des logements (env. 18 mois après transfert de propriété / démolition) |
| Indicateurs de résultat | Suivi du nombre et du type de logements rénovés / créés |

| | |
|---------------------------------|--|
| Nom de l'action | <u>A1-21</u> Création d'une résidence sociale type "pension de famille" avenue Kennedy |
| Axe de rattachement | Axe 1 - 1- De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat |
| Date de signature | |
| Description générale | <p>Réhabilitation de l'emprise des anciens locaux administratifs de la CAF en un programme de 15 logements rénovés et création de 10 logements en extension neuve. La CAF avait lancé courant 2022 un appel à candidatures pour vendre l'emprise et y proposer un projet de rénovation ambitieux et qualitatif dans un tissu urbain dense composé de faubourgs. Le projet prévoit de conserver sur site les espaces verts existants afin de créer un îlot paysager.</p> <p>Habitat et Humanisme propose une résidence de logements pour un public autonome mais isolé, avec un encadrement journalier par l'association (2 travailleurs sociaux et 2 bénévoles sur site). Le public sera locataire de logements en majorité des T1/T1 bis et 2T2.</p> <p>Les délais prévisionnels présentés sont un dépôt de demande de permis de construire à la fin de l'année 2023 et une mise en service de la résidence en décembre 2025.</p> |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> - Requalifier un site d'anciens services publics (emprise ancienne CAF de Vaucluse) - Contribuer à la production de logements sociaux attendus sur le territoire de Carpentras |
| Intervenants | <p>Maître d'ouvrage :</p> <p>Habitat et Humanisme</p> <p><u>Les partenaires financeurs :</u></p> <p>Etat</p> <p><u>Autres partenaires :</u></p> <p>Ville de Carpentras</p> |
| Budget global | Non communiqué |
| Modalités de financement | |
| Indicateurs d'avancement | <p>Délai d'avancement des travaux</p> <p>Date de livraison de la résidence</p> |
| Indicateurs de résultat | Suivi du nombre et du type de logements rénovés / créés |

| | |
|---------------------------------|--|
| Nom de l'action | <u>A1-22</u> Restructuration du site "Le Coq Hardy" et le bâtiment de l'ancienne Caisse d'Epargne - Place de la Marotte |
| Axe de rattachement | Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat |
| Date de signature | |
| Description générale | <p>Restructuration complète d'un site actuellement en friche, à l'étude avec des promoteurs dont notamment un bâtiment avec un arrêté de péril (le Coq Hardy).</p> <p>Les deux tènements sont actuellement sous propriété privée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le bâtiment de l'ex-agence de la Caisse d'Epargne est à la vente, son passif de locaux administratifs nécessitera une rénovation ambitieuse et un réagencement complet de l'intérieur du bâtiment, tout en travaillant sur l'isolation, l'étanchéité, le changement de menuiseries et tout travaux nécessaires dans ce type de projet ; - L'ancien restaurant « Le coq Hardy », sous propriété privée, présente un péril depuis de nombreuses années avec des travaux indispensables afin de garantir la solidité structurelle du bâtiment, dont une partie jouxte une voie publique (la rue du Forum). <p>Ces deux sites pourraient faire l'objet d'une restructuration foncière globale, les deux propriétaires actuels étant vendeurs.</p> <p>Jusqu'à présent, les projets envisagés ne concernaient que l'un ou l'autre de ces biens. Des demandes de permis de construire avaient été déposées mais refusées.</p> <p>Les coûts des travaux de rénovation restent très importants au vu de l'état dégradé des bâtiments et de la nécessité de conserver les atouts architecturaux des immeubles.</p> <p>Seul un promoteur sera susceptible de proposer un programme de rénovation complet, à usage mixte, pour ce secteur situé en plein cœur de ville, place de la Marotte.</p> |
| Objectifs | Requalifier un site situé en entrée de centre-ville en diversifiant les usages et en proposant des activités de services, de commerces ou de bureaux. |
| Intervenants | <p>Maître d'ouvrage :</p> <p>Investisseurs privés</p> <p><u>Les partenaires financeurs :</u></p> <p>Etat (un dossier pourrait être proposé au titre du fonds vert)</p> <p><u>Autres partenaires :</u></p> <p>UDAP</p> |
| Budget global | A définir en fonction du programme envisagé |
| Modalités de financement | |
| Indicateurs d'avancement | Avancement du projet de rénovation Livraison du programme |
| Indicateurs de résultat | Suivi du nombre et du type de logements / cellules commerciales / services et équipements publics/privés rénovés ou créés |

| Nom de l'action | A1-23 Rénovation d'immeubles issus du patrimoine municipal |
|---------------------------------|---|
| Axe de rattachement | Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat |
| Date de signature | |
| Description générale | <p>En lien avec le PNRQAD contractualisé par la Ville avec l'ensemble de ses partenaires (dont l'ANRU), la Ville avait fait appel à la SEM Citadis pour maîtriser le foncier du centre-ville dans le cadre d'une concession d'aménagement.</p> <p>La Ville a fait le choix d'interrompre la concession d'aménagement en la clôturant en 2018. A cet effet, la commune a récupéré un nombre important de biens immobiliers du centre-ville, dans un état plus ou moins dégradé. La commune a procédé depuis à une mise en vente de la plupart de ces biens afin que des investisseurs privés puissent les acquérir à un montant fixé avec France Domaine et y proposer des projets de rénovation qualitatifs.</p> <p>Ces biens sont situés dans le centre-ville élargi de Carpentras. La commune souhaite faire appel à des investisseurs privés pour embellir le centre-ville et rénover des logements vacants en majorité vacants.</p> |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> - Diversifier l'offre de logements en centre-ville - Contribuer aux objectifs de mixité sociale attendus sur le périmètre ACV |
| Intervenants | <p>Maître d'ouvrage :</p> <p>Investisseurs privés</p> <p><u>Les partenaires financeurs :</u></p> <p>Anah Ville de Carpentras CoVe Action Logement Région CD84</p> <p><u>Autres partenaires :</u></p> <p>UDAP</p> |
| Budget global | A définir en fonction des projets |
| Modalités de financement | Convention immobilière avec Action Logement / CoVe / Ville de Carpentras et son avenant n°1 OPAH RU ACV pilotée par la CoVe |
| Indicateurs d'avancement | Nombre et localisation des biens vendus par la Ville de Carpentras Evolution du nombre de logements vacants / insalubres / en péril Consommation des prêts et subventions réservés par Action Logement dans le cadre de la convention immobilière et son avenant |
| Indicateurs de résultat | Suivi du nombre et du type de logements rénovés / créés |

| | |
|---------------------------------|---|
| Nom de l'action | <u>A2-24</u> Création d'une foncière commerciale sur les secteurs des rues Porte de Monteux, Raspail, Porte d'Orange |
| Axe de rattachement | Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré |
| Date de signature | |
| Description générale | <p>La convention initiale du programme ACV et son avenant n°1 proposait une action de foncière commerciale avec l'ANCT (ex-EPARECA). Cette action ayant été abandonnée par l'ANCT pour des motifs de budget indisponible, la commune s'est rapprochée de la Banque des Territoires pour développer une nouvelle action de portage foncier commercial.</p> <p>Dans une première phase d'acquisition et d'investissement immobilier, 6 à 7 cellules commerciales sous propriété communale seront ciblées par la foncière, sur des secteurs sur lesquels la commune souhaite prioriser ses politiques publiques en faveur du commerce et du développement économique.</p> <p>Le montage est actuellement en cours avec Grand Delta Habitat et la Banque des Territoires et la CEPAC. La foncière sera créée fin 2023. Une demande de financement ANC au titre du FRLA a d'ores et déjà été transmise. Le choix des cellules devra être fait d'ici la fin de l'année 2023.</p> <p>Une première étude de commercialité date de 2019. Une mise à jour était nécessaire afin de proposer des activités en lien avec les évolutions du contexte commercial et économique au niveau local, régional et national. A ce titre, la BDT a missionné le cabinet AID observatoire.</p> |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> - Redynamiser le commerce de centre-ville en implantant des activités identifiées comme manquantes au secteur marchand - Maîtriser le foncier commercial pendant une durée d'environ 10 ans pour assurer un équilibre financier et proposer des activités pérennes |
| Intervenants | <p>Maître d'ouvrage :</p> <p>Foncière commerciale</p> <p><u>Les partenaires financeurs :</u></p> <p>Etat (FRLA) Grand Delta Habitat Banque des Territoires Ville de Carpentras</p> <p><u>Autres partenaires :</u></p> <p>Propriétaires privés, CEPAC</p> |
| Budget global | A définir en fonction du nombre et de la nature des cellules commerciales envisagées |
| Modalités de financement | ANCT (FRLA) |
| Indicateurs d'avancement | Nombre et type de cellules commerciales acquises et rénovées Ouverture des commerces et / ou des activités envisagées dans les cellules, objet de la foncière |
| Indicateurs de résultat | Evolution du nombre et du type de commerces (ou autres activités artisanales, de service) installés depuis moins de deux ans |

| | |
|---------------------------------|--|
| Nom de l'action | <u>A2-25</u> Proposer des actions artistiques sur des commerces vacants du centre-ville |
| Axe de rattachement | Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré |
| Date de signature | |
| Description générale | <p>Le collectif Freesson est une association regroupant des artistes afin de proposer des animations et événements autour de l'art. Il s'agit d'un laboratoire itinérant de création, diffusion, médiation des arts/cultures numériques et musiques électroniques.</p> <p>Un premier projet d'action culturelle a permis d'habiller certaines façades de bâtiments communaux dans le centre-ville, avec des œuvres d'art détournées pour une expression artistique urbaine.</p> <p>Le collectif a souhaité répondre à une demande communale pour réinvestir le centre-ville, et notamment, en trouvant des solutions d'habillage des vitrines de cellules commerciales aujourd'hui vacantes. L'enjeu est de pouvoir embellir certains secteurs du centre-ville pour contrer la désertification commerciale et donner une nouvelle image à des secteurs moins marchands.</p> <p>Pour 2023, la Ville a fait le choix de proposer un habillage des vitrines sur 5 cellules commerciales vacantes de la rue Raspail. La production artistique est en cours pour une installation et une inauguration envisagée à l'automne 2023.</p> <p>Puis, chaque année, il est proposé de développer de nouvelles opérations avec le collectif. En 2024, le choix a d'ores et déjà été pris pour développer une action autour de la culture japonaise en associant directement les commerçants tout en faisant le lien vers l'Inguimbertaine, dont la partie Musée ouvrira ses portes au public au printemps 2024.</p> |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> - Embellir des secteurs du centre-ville en habillant les vitrines de commerces vacants - Proposer un nouvel usage sur des secteurs en attente de redynamisation commerciale |
| Intervenants | <p>Maître d'ouvrage :</p> <p>Ville de Carpentras</p> <p><u>Les partenaires financeurs :</u></p> <p>DRAC PACA Etat (ANRU via les subventions du PNRQAD) CoVe</p> <p><u>Autres partenaires :</u></p> <p>Collectif Freesson, centres sociaux, écoles élémentaires, commerçants du centre-ville, association de commerçants</p> |
| Budget global | 15 800 euros TTC par an |
| Modalités de financement | Convention entre la Ville et Freesson Demande de subvention annuelle auprès de la DRAC PACA et de la CoVe (Contrat de Ville) |
| Indicateurs d'avancement | Production du « covering » destiné à habiller les vitrines retenues Nombre d'événements et d'animations en lien avec ces actions artistiques |
| Indicateurs de résultat | Inauguration du projet d'exposition « chimères » de l'artiste Cécile Perra du collectif Freesson sur 6 vitrines de la rue Raspail |

| | |
|---------------------------------|---|
| Nom de l'action | <u>A2-26</u> Faciliter la reprise de commerces en lien avec le départ à la retraite de certains commerçants |
| Axe de rattachement | Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré |
| Date de signature | |
| Description générale | <p>La convention initiale du programme ACV et son avenant n°1 proposaient une action « Esprit Client » en partenariat avec la CCI de Vaucluse. Dans ce cadre, un audit a été mené auprès d'une soixantaine de commerçants en 2019.</p> <p>Les résultats de cet audit ont notamment mis en lumière l'âge de certains commerçants qui vont se retrouver à la retraite d'ici une dizaine d'années. En effet, la moyenne d'âge des dirigeants des commerces enquêtés est de 51 ans, 42% d'entre eux ont plus de 55 ans.</p> <p>Si la cessation d'activité n'est pas envisagée en anticipation avec l'ensemble de ces dirigeants, il y a un risque de vacance. La durée moyenne d'une opération de cession dure entre 6 et 18 mois, il est recommandé à tous les dirigeants d'anticiper cette opération environ 3 ans avant l'échéance de départ à la retraite.</p> <p>Cette action propose donc une reprise de contact avec une partie des commerces enquêtés lors de cet audit. L'objectif ici est d'anticiper des risques de fermeture de commerces et donc, d'accroître la vacance commerciale sur les secteurs du centre-ville.</p> |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> - Anticiper les risques de fermeture de commerces et de vacance commerciale - Faciliter la reprise des fonds de commerce |
| Intervenants | <p>Maître d'ouvrage : CCI de Vaucluse/ CMAR</p> <p><u>Les partenaires financeurs :</u> Ville de Carpentras Région SUD</p> <p><u>Autres partenaires :</u></p> |
| Budget global | A définir |
| Modalités de financement | |
| Indicateurs d'avancement | <p>Nombre de commerces concernés par un éventuel accompagnement</p> <p>Type d'activités commerciales concernées par cette action</p> |
| Indicateurs de résultat | <p>Evolution du nombre et du type de commerces dont l'activité a été reprise / de commerces installés depuis moins de deux ans</p> <p>Taux et évolution de la vacance commerciale</p> |

| | |
|---------------------------------|---|
| Nom de l'action | <u>A2-27</u> Faciliter la venue de nouvelles entreprises dans des locaux du centre-ville sous propriété communale |
| Axe de rattachement | Axe 2- Favoriser un développement économique et commercial équilibré |
| Date de signature | |
| Description générale | <p>La commune est propriétaire de nombreux biens situés dans le centre-ville. Certains locaux peuvent aujourd'hui être mis en location afin d'accueillir de nouvelles activités dans le cœur de ville.</p> <p>A ce titre, des bureaux anciennement occupés par des services municipaux ont pu être loués à une entreprise privée à la recherche d'une implantation dans le Sud de la France. La commune a ainsi loué des bureaux situés rue de la Poste à une start-up dédiée au dessin d'animation. Il s'agit d'une antenne délocalisée du studio La Cache (producteur du film "Ernest et Célestine").</p> <p>D'autres types d'activités ont aussi été accueillies comme l'école des nouvelles images.</p> |
| Objectifs | Développer de nouveaux usages dans des locaux administratifs ou commerciaux |
| Intervenants | <p>Maître d'ouvrage :</p> <p>Ville de Carpentras</p> <p><u>Les partenaires financeurs :</u></p> <p>Entreprises privées</p> <p><u>Autres partenaires :</u></p> |
| Budget global | Loyer pour la commune : exemple d'un local situé rue de la Poste avec un loyer annuel de 24.000 euros |
| Modalités de financement | |
| Indicateurs d'avancement | Nombre de locaux mis en location et durée des baux |
| Indicateurs de résultat | Evolution du nombre et type d'entreprises installées dans des locaux municipaux |

| | |
|------------------------------------|--|
| <p>Nom de l'action</p> | <p style="text-align: center;"><u>A2-28</u> Requalification du site du Marché Gare par la densification de deux emprises et le réaménagement des voiries intérieures</p> |
| <p>Axe de rattachement</p> | <p>Axe 2- Favoriser un développement économique et commercial équilibré</p> |
| <p>Date de signature</p> | |
| <p>Description générale</p> | <p>A la lumière des évolutions du site et du potentiel encore disponible, la CoVe a engagé en 2022 une étude d'aménagement et de programmation à multiples enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyser le fonctionnement global du site en tenant compte des problématiques de circulation, stationnement, réseaux... puis proposer des aménagements permettant la désimperméabilisation et la végétalisation de certains espaces, - Identifier les emprises sur lesquelles une densification à court et moyen terme est envisageable puis proposer des scénarios d'aménagement, - Spatialiser les évolutions potentielles du site à long terme. <p>Les résultats de l'étude ont ainsi permis de mettre en évidence trois projets sur le court et le moyen terme.</p> <p>*La requalification des voiries à l'intérieur du site : La CoVe va engager une requalification des voiries, des espaces de stationnements et des espaces à végétaliser. Ces trois thématiques sont imbriquées et seront traitées en parallèle dans une trajectoire de sobriété foncière et de végétalisation d'un site à prédominance industriel. Le premier principe de fonctionnement est la dissociation des flux en privilégiant les poids-lourds au sein de l'enceinte. Les véhicules légers (stationnement existants et besoins des futurs ilots) seront orientés vers le nouveau parking silo en façade urbaine accessible depuis l'avenue des Marchés d'une capacité de 150 places environ. L'enjeu de sécurisation des modes doux et actifs (piétons, cycles) accompagne ce principe de dissociation des flux. Les modes doux entreront par le bâtiment de l'entrée et depuis le parking silo. Chaque voie interne présentera des trottoirs afin de se déplacer à l'intérieur au sol. Il s'agira d'accompagner les cheminements piétons. En termes de végétalisation du site, il s'agit de désimperméabiliser au maximum les espaces possibles afin d'offrir un cadre de travail de qualité par des îlots de fraîcheur, et afin de gérer de manière plus durable les eaux pluviales.</p> <p>*Le projet d'entrée du site : Il s'agit d'une emprise unique d'une superficie d'environ 1800 m², incluant l'entrée sécurisée du site et jouxtant l'avenue des marchés. L'objectif du projet est de densifier cet espace et de valoriser l'entrée du site. Le projet envisagé permettrait la création d'un bâtiment marquant l'entrée du site telle une porte.</p> <p>*Le projet de parking silo : Au sein de sa plateforme immobilière, la CoVe dispose d'un bâtiment à usage tertiaire (bureaux) à ce jour mis en location. Aussi, dans le cadre de la réflexion engagée sur la densification du site, la CoVe envisage la déconstruction du bâtiment afin de disposer d'une assiette foncière suffisante pour l'implantation d'un parking silo destiné à absorber une partie des besoins en stationnement du site.</p> |
| <p>Objectifs</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Souhait d'une trajectoire de sobriété foncière - Reconversion du site par la production de foncier à vocation économique en densification sur des emprises à maîtrise publique - Continuité de parcours et complémentarité de l'offre immobilière pour les entreprises issues notamment des dispositifs de « Ma Première Usine » et « Mon Premier Bureau ». |
| | <p>Maître d'ouvrage :</p> |

| | |
|---------------------------------|--|
| Intervenants | <p>CoVe</p> <p><u>Les partenaires financeurs</u> :</p> <p>Banque des Territoires Etat / UDAP</p> <p><u>Autres partenaires</u> :</p> <p>Ville de Carpentras</p> |
| Budget global | <p>Requalification des voiries du site et végétalisation : chiffrage en cours Bâtiment d'entrée du site : 5.3 millions d'euros Parking silo : 1.8 millions d'euros</p> |
| Modalités de financement | |
| Indicateurs d'avancement | <p>Surface de l'emprise disponible</p> |
| Indicateurs de résultat | <p>Nombre et surface de plancher créée et de surface consommée</p> |

| Nom de l'action | <u>A3-29</u> Réaménagement des voiries et reprise du plan de circulation interne au Pous-du-Plan |
|---------------------------------|--|
| Axe de rattachement | Axe 3- Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées |
| Date de signature | |
| Description générale | <p>Située au Sud de la commune, le quartier du Pous-du-Plan est un quartier dit prioritaire de la politique de la ville. Dans le cadre de la prolongation du programme ACV 2, la commune a souhaité étendre le périmètre ORT à ce nouveau secteur d'intervention. En effet, les partenaires ont acté une intervention commune sur ce quartier qui présente de nombreux dysfonctionnements architecturaux, urbains et sociétaux. La Ville et le bailleur social ont notamment évoqué des actions en commune afin de programmer un projet urbain plus global. Dans un premier temps, le bailleur a réalisé des travaux de réhabilitation des logements et des parties communes, les travaux ont été finalisés en 2022.</p> <p>La Ville va programmer une requalification globale de la voirie pour réaménager certains axes de circulation, créer une nouvelle voie centrale traversante en cœur de quartier et proposer la refonte du plan de circulation interne au quartier.</p> <p>A terme, c'est un nouveau maillage viaire, des espaces paysagers requalifiés et une mise en sécurité piétonne de l'ensemble du quartier, qui seront réalisés.</p> <p>Toutefois, pour pouvoir intervenir sur la voirie, le bailleur va devoir programmer le déplacement de la chaufferie (action A3-30) et ce, en fonction du maillage viaire envisagé par la commune.</p> |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> - Requalifier un secteur d'habitat contigu au centre-ville - Réaménager le cœur du quartier du Pous-du-Plan avec création d'une voie centrale - Faciliter les liaisons internes au quartier <p style="text-align: center;">Proposer un nouveau maillage viaire lié au plan de circulation</p> |
| Intervenants | Maître d'ouvrage : Ville de Carpentras |
| | <u>Les partenaires financeurs :</u> Etat (DSIL ?) Banque des Territoires |
| | <u>Autres partenaires :</u> Grand Delta Habitat |
| Budget global | En cours de chiffrage (lien avec l'action A3-30) |
| Modalités de financement | DSIL |
| Indicateurs d'avancement | % d'avancement des chantiers d'aménagement Date de livraison des opérations |
| Indicateurs de résultat | Nombre de chantiers en cours / finalisés |

| Nom de l'action | A3-30 Déplacement de la chaufferie existante au Pous-du-Plan |
|---------------------------------|---|
| Axe de rattachement | Axe 3- Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées |
| Date de signature | |
| Description générale | <p>Située au Sud de la commune, le quartier du Pous-du-Plan est un quartier dit prioritaire de la politique de la ville. Dans le cadre de la prolongation du programme ACV 2, la commune a souhaité étendre le périmètre ORT à ce nouveau secteur d'intervention. En effet, les partenaires ont acté une intervention commune sur ce quartier qui présente de nombreux dysfonctionnements architecturaux, urbains et sociétaux. La Ville et le bailleur social ont notamment évoqué des actions en commune afin de programmer un projet urbain plus global. Dans un premier temps, le bailleur a réalisé des travaux de réhabilitation des logements et des parties communes, les travaux ont été finalisés en 2022.</p> <p>Dans un second temps, la commune va engager des travaux de requalification des voies, espaces extérieurs et plan de circulation (action A3-29).</p> <p>Une fois que le tracé de la voie centrale à créer en cœur de quartier sera acté, le bailleur programmera une phase de travaux destinée à déplacer le local actuel de la chaufferie pour en faciliter la création. Des échanges techniques doivent préciser les interventions respectives de chaque maître d'ouvrage, afin d'intervenir conjointement sur ces mêmes secteurs.</p> |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> - Requalifier un secteur d'habitat contigu au centre-ville - Réaménager le cœur du quartier du Pous-du-Plan avec le déplacement de la chaufferie - Faciliter les liaisons internes au quartier |
| Intervenants | Maître d'ouvrage : Grand Delta Habitat |
| | <u>Les partenaires financeurs :</u> <u>Autres partenaires :</u> Etat Ville de Carpentras |
| Budget global | A définir suivant le projet de nouvelle voie de circulation (lien avec l'action A3-29) |
| Modalités de financement | Fonds propres |
| Indicateurs d'avancement | % d'avancement Date de livraison de l'opération |
| Indicateurs de résultat | Nombre de chantiers en cours / finalisés |

| | |
|---------------------------------|--|
| Nom de l'action | A3-31 Requalification de l'avenue du Mont-Ventoux et de la place de Verdun |
| Axe de rattachement | Axe 3 - Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées |
| Date de signature | |
| Description générale | <p>La Ville de Carpentras souhaite requalifier son entrée de ville côté Mont Ventoux, le Syndicat Rhône Ventoux se joint à l'opération pour renouveler les réseaux d'eau potable et d'assainissement sous sa compétence.</p> <p>Cette réflexion sera définie sur 2 zones :</p> <ul style="list-style-type: none"> - zone 1, l'avenue du Mont Ventoux ; - zone 2, La place de Verdun. <p>Ces 2 zones sont qualifiées d'entrée de ville.</p> <p>Aujourd'hui très roulante, elle doit retrouver un caractère serein, cette avenue dessert de nombreux établissements scolaires et dispose de nombreux commerces en pied d'immeuble.</p> <p>Dans ce contexte, la Ville souhaite repenser l'aménagement de l'ensemble urbain de la place de Verdun et de l'avenue du Mont Ventoux pour lui donner un caractère plus urbain, pacifié, apaisé, qualitatif et enclencher une revalorisation de son attractivité économique.</p> <p>Les travaux de requalification prévoient d'intervenir sur la voie existante avec une amélioration de la circulation et de la vitesse, la reprise des réseaux secs/humides, la création d'une voie cyclable en double sens, le maintien du nombre de places de stationnement et la valorisation des places publiques du secteur (place de Verdun, espace de la gare routière).</p> |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la cohérence du projet avec son environnement (présence d'établissements scolaires, commerces en pied d'immeubles) - Requalifier, sécuriser et valoriser l'entrée de ville Est de la commune - Implanter des axes dédiés aux modes doux pour sécuriser la circulation des piétons et des cycles - Revoir l'aménagement de la gare routière |
| Intervenants | <p>Maître d'ouvrage :</p> <p>Ville de Carpentras</p> <p><u>Les partenaires financeurs :</u></p> <p>Etat (DSIL ?) Région Sud Banque des Territoires</p> <p><u>Autres partenaires :</u></p> <p>UDAP</p> |
| Budget global | <p>Montants prévisionnels :</p> <p>500 000 € d'études</p> <p>8,3 millions € TTC travaux</p> |
| Modalités de financement | DSIL |
| Indicateurs d'avancement | <p>% d'avancement des chantiers d'aménagement</p> <p>Date de livraison des opérations</p> |
| Indicateurs de résultat | <p>Nombre de chantiers en cours / finalisés</p> <p>Evolution et localisation des voies cyclables</p> |

| Nom de l'action | A3-32 Requalification de l'avenue Jean Henri Fabre et de l'avenue Frédéric Mistral |
|---------------------------------|---|
| Axe de rattachement | Axe 3 - Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées |
| Date de signature | |
| Description générale | <p>L'avenue Jean Henri Fabre fait la liaison du centre-ville avec le rond-point de l'Amitié (et le secteur du Pôle Santé et de la zone des Croisières). Il s'agit d'un secteur d'entrée de ville central, avec des axes d'entrée et de sortie vers Avignon et Monteux mais aussi sur la déviation Sud-Est. Le gabarit très large de cette avenue peut prévoir un dimensionnement pour y implanter des voies dédiées aux cycles. Seule cette avenue est concernée par le programme ACV. Toutefois, la commune intègre le traitement et la requalification de cette voie en parallèle à l'avenue Frédéric Mistral.</p> <p>Les travaux consisteront en la requalification de la voie existante avec amélioration de la circulation et de la vitesse, la reprise des réseaux secs/humides et la création d'une voie verte (piste cyclable bidirectionnelle ou unidirectionnelle en fonction de différents scénarii).</p> <p>Pour rappel, le schéma directeur cyclable fixe des priorités d'action sur le territoire intercommunal. Pour Carpentras, 5 itinéraires sont envisagés. L'avenue Jean Henri Fabre fait partie de ces 5 itinéraires à réaliser sur la période 2023-2026.</p> |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> - Requalifier l'entrée de ville Ouest de la commune - Favoriser les mobilités en diminuant l'usage du « tout voiture » - Implanter des axes dédiés aux modes doux |
| Intervenants | <p>Maître d'ouvrage :</p> <p>Ville de Carpentras</p> <hr/> <p><u>Les partenaires financeurs :</u></p> <p>Etat (DSIL ?)</p> <p>Banque des Territoires</p> <p><u>Autres partenaires :</u></p> <p>UDAP</p> <p>CoVe</p> |
| Budget global | A chiffrer (en cours d'étude) |
| Modalités de financement | DSIL |
| Indicateurs d'avancement | <p>% d'avancement des chantiers d'aménagement</p> <p>Date de livraison des opérations</p> |
| Indicateurs de résultat | <p>Nombre de chantiers en cours / finalisés</p> <p>Evolution et localisation des voies cyclables</p> |

| | |
|---------------------------------|---|
| Nom de l'action | A3-33 Création et poursuite des aménagements de pistes cyclables |
| Axe de rattachement | Axe 3- Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées |
| Date de signature | |
| Description générale | <p>Le développement du vélo fait partie des objectifs du SCOT dans les mobilités quotidiennes. Le développement touristique travaille également en faveur du développement du vélo et des modes de déplacement doux dans l'offre locale touristique.</p> <p>De plus, le schéma directeur cyclable fixe des priorités d'action sur le territoire intercommunal. Pour Carpentras, 5 itinéraires sont envisagés.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avenue Jean Henry Fabre (action A3.32) - Avenue des Marchés (lien avec l'action A2.28) - Complexe sportif Pierre de Coubertin (lien avec les actions A3.29, A3.30 et A4.35) - Tour de ville, sur les boulevards intra-urbains - Avenue du Mont Ventoux (action A3.31) <p>Il s'agira donc de proposer un maillage avec les pistes existantes et celles en projet (CoVe AVELO1 - schéma des pistes cyclables et Ville AVELO2). A noter, la commune et la CoVe s'inscrivent dans les appels à projets AVELO 1 et AVELO2.</p> |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> - Développer les modes doux sur le territoire - Créer un maillage avec le réseau de pistes cyclables existants (via Venaissia) - Contribuer aux usages en faveur des modes doux - Favoriser les mobilités |
| Intervenants | <p>Maître d'ouvrage :</p> <p>Ville de Carpentras / CoVe</p> <p><u>Les partenaires financeurs :</u></p> <p>Etat / UDAP ADEME Banque des Territoires</p> <p><u>Autres partenaires :</u></p> <p>CoVe</p> |
| Budget global | A chiffrer (en cours d'étude) |
| Modalités de financement | |
| Indicateurs d'avancement | Part modale des déplacements doux (différenciés entre les piétons et les cycles) |
| Indicateurs de résultat | Evolution et localisation des voies cyclables |

| | |
|-----------------------------|---|
| Nom de l'action | A4-34 Renaturation et requalification des rues et espaces publics du centre-ville |
| Axe de rattachement | Axe 4- Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager |
| Date de signature | |
| Description générale | <p>Dans le cadre du programme ACV, la commune a pu bénéficier du lancement de deux études SGREEN et SGREEN+, missionnées par la Banque des Territoires et destinées à diagnostiquer les secteurs sur lesquels des propositions de renaturation, de désimperméabilisation et de végétalisation pourraient être envisagées. A ce titre, une rue du centre ancien, la rue des Remparts, a pu bénéficier de premiers aménagements. Cette expérimentation non finalisée à ce jour va permettre de proposer des aménagements et une requalification plus complète sur d'autres secteurs du centre-ville mais également, dans une cour d'école.</p> <p>1^{er} secteur concerné : les rues de la Sous-Préfecture, Saint-Jean et de la place du Docteur Cavaillon *Réfection des réseaux humides par le SMRV *Reprise de la voirie en respectant les usages mixtes piétons / véhicules *Implantation d'espaces verts, de fosses à végétaux et désimperméabilisation des places de stationnement</p> <p>2nd secteur concerné : le square Pasculin *Création d'un parc intergénérationnel *Le parc sera composé : <ul style="list-style-type: none"> - D'une aire de jeux pouvant recevoir des enfants de tous âges 1/6 ans, 6/12 ans ; - D'un espace ados permettant de discuter / de se reposer / de manger ; - D'un espace intergénérationnel avec tables de jeux. *Les éléments suivants sont attendus dans le programme de travaux : fourniture et pose de supports vélos, vérification et création des réseaux secs et humides nécessaires, fourniture et pose de revêtements naturels, proposition de végétalisation (avec des treilles d'ombrage), pose de mobiliers (tables, bancs, poubelles, mobilier de repos, grands divans...), proposition de jeux simples, robustes et diversifiés et remise en état des sanitaires (ou remplacement de ceux-ci).</p> |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> - Végétalisation du cœur de ville - Réaménager l'espace urbain tout en prévoyant une amélioration des îlots de chaleur urbains - Favoriser la circulation des piétons et mobilités douces |
| Intervenants | Maître d'ouvrage : Ville de Carpentras <u>Les partenaires financeurs :</u> Etat (sollicitation à venir au titre du fonds vert / DSIL ?) Région Sud Banque des Territoires <u>Autres partenaires :</u> UDAP |
| Budget global | Montant prévisionnel des travaux des rues de la Sous-Préfecture, Saint-Jean et de la place du Docteur Cavaillon : 250 000 € TTC Montant prévisionnel des travaux du square Pasculin : à chiffrer (en cours d'étude) |

| | |
|---------------------------------|--|
| Modalités de financement | Demande de subvention au titre du Fonds vert et / ou de la DSIL (Etat) |
| Indicateurs d'avancement | % d'avancement des opérations Date de livraison des opérations ou équipements |
| Indicateurs de résultat | Evolution des espaces dits végétalisés en centre-ville |

| | |
|---------------------------------|--|
| Nom de l'action | <u>A4-35</u> Résidentialisation des pieds d'immeubles requalifiés par le bailleur social au Pous-du-Plan |
| Axe de rattachement | Axe 4- Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager |
| Date de signature | |
| Description générale | <p>Située au Sud de la commune, le quartier du Pous-du-Plan est un quartier dit prioritaire de la politique de la ville. Dans le cadre de la prolongation du programme ACV 2, la commune a souhaité étendre le périmètre ORT à ce nouveau secteur d'intervention. En effet, les partenaires ont acté une intervention commune sur ce quartier qui présente de nombreux dysfonctionnements architecturaux, urbains et sociétaux. La Ville et le bailleur social ont notamment évoqué des actions en commune afin de programmer un projet urbain plus global.</p> <p>Des actions complémentaires seront menées en amont de cette opération de résidentialisation (actions A3.29 et A3.30).</p> <p>Grand Delta Habitat a déjà mené un programme de réhabilitation des logements et des parties communes du quartier. La résidentialisation des pieds d'immeubles ici prévue permettra de finaliser cette opération de rénovation. En effet, les rez-de-chaussée et pieds d'immeubles n'ont pas été concernés par cette phase de travaux. L'aménagement des pieds d'immeubles, un traitement paysager et le réaménagement des cheminements jusqu'aux bâtiments permettront de finaliser les opérations extérieures menées sur ce quartier.</p> |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'appropriation des espaces extérieurs par les habitants du quartier - Proposer une occupation des espaces par du public (locataires / familles) |
| Intervenants | <p>Maître d'ouvrage :</p> <p>Grand Delta Habitat</p> <p><u>Les partenaires financeurs :</u></p> <p><u>Autres partenaires :</u></p> <p>Etat Ville de Carpentras</p> |
| Budget global | Travaux : 1 700 000 € HT |
| Modalités de financement | Fonds propres |
| Indicateurs d'avancement | % d'avancement des chantiers Date de livraison des opérations |
| Indicateurs de résultat | Nombre de chantiers en cours / finalisés |

| Nom de l'action | <p style="text-align: center;">A4-36</p> <p style="text-align: center;">Mise en valeur des édifices culturels et cultuels de la Ville</p> |
|--------------------------|--|
| Axe de rattachement | Axe 4- Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager |
| Date de signature | |
| Description générale | <p>Le centre-ville de Carpentras se compose de nombreux sites patrimoniaux emblématiques, pour lesquels la commune envisage des travaux de rénovation et / ou de mise en valeur. Certains édifices sont de nature culturelle, la cathédrale Saint Siffrein, la synagogue, d'autres ont des visées culturelles, l'hôtel-Dieu. Ces opérations sont aujourd'hui valorisées au sein du programme ACV. Il est ici proposé de détailler deux opérations pour lesquelles un programme de travaux est d'ores et déjà connu.</p> <p>*Travaux menés sur la cathédrale Saint Siffrein Un diagnostic a été mené sur cet édifice, avec des préconisations sur les façades extérieures, les vitraux de la nef, ainsi que les intérieurs (notamment les décors peints et du mobilier des chapelles latérales). Ce programme de travaux est proposé en réponse à l'urgence de la situation en termes de sécurité et de conservation de l'édifice. L'objectif est bien de pouvoir poursuivre des travaux sur l'intérieur et l'extérieur de la cathédrale, avec une action à moyen terme attendue. En détail, le programme de travaux actuellement envisagé : Phase 1 : travaux de mise en sécurité des extérieurs de la Cathédrale – 5 mois Phase 2 : travaux consacrés aux gargouilles – 7 mois</p> <p>*Travaux menés sur la synagogue Un avis a été demandé à la commune puisque les travaux sur cet édifice concernent un monument historique. Les travaux envisagés concernent des travaux de réparation et d'entretien de la salle de culte.</p> |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> - Sécuriser le patrimoine religieux de Carpentras dont les travaux sur la cathédrale Saint-Siffrein et sur la synagogue - Valoriser des sites patrimoniaux emblématiques du centre ancien |
| Intervenants | <p>Maître d'ouvrage :</p> <p>Ville de Carpentras</p> <p><u>Les partenaires financeurs :</u></p> <p>DRAC PACA Etat DSIL Région Sud Conseil Départemental de Vaucluse</p> <p><u>Autres partenaires :</u></p> <p>CRMH UDAP</p> |
| Budget global | <p>*Travaux menés sur la cathédrale Saint Siffrein :</p> <p>Installation de chantier – Maçonnerie – Pierre de taille : 563 086, 63 € HT Couverture – Plomb Montant total : 81 397, 10 € HT Electricité : 11 224, 00 € HT</p> <p>*Autres travaux : à chiffrer</p> |
| Modalités de financement | <p>DRAC PACA DSIL</p> |

| | |
|---------------------------------|---|
| Indicateurs d'avancement | Nombre et type de projets réalisés sur des sites patrimoniaux % d'avancement des chantiers |
| Indicateurs de résultat | Nombre de chantiers en cours / finalisés |

| | |
|---------------------------------|---|
| Nom de l'action | A5-37 Proposer une offre de services et de formations avec le Cnam PACA |
| Axe de rattachement | Axe 5- Constituer un socle de services dans chaque ville |
| Date de signature | |
| Description générale | <p>Dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt lancé en 2019 par le Cnam au niveau national, la commune a candidaté afin de proposer un plan de développement de lieux d'accès à la formation, en partenariat avec le Cnam PACA. A ce titre, en 2021, la commune a été sélectionnée au vu de la politique ambitieuse engagée sur son territoire en lien étroit avec la CoVe, compétente en matière de développement économique.</p> <p>Afin d'engager ce nouveau partenariat, il a été proposé courant 2022 de pouvoir être accompagné par la Banque des Territoires avec un accord cadre national. Ladite étude va permettre d'affiner le diagnostic en vue du développement d'une offre de services et de formation à Carpentras, sur le thème de la filière numérique. A terme, c'est un maillage territorial qui est recherché pour le Cnam PACA, en partenariat avec d'autres communes ACV de la Région PACA (Avignon notamment).</p> |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> - Valoriser l'offre de services existante sur le bassin d'emploi de Carpentras - Proposer de nouvelles formations en lien avec la filière à développer : le numérique |
| Intervenants | <p>Maître d'ouvrage :</p> <p>Ville de Carpentras / Cnam PACA</p> <p><u>Les partenaires financeurs :</u></p> <p><u>Autres partenaires :</u></p> <p>CoVe Partenaires locaux de l'emploi Entreprises du territoire</p> |
| Budget global | Non chiffré à ce jour (budget de fonctionnement pour la partie offre de services et budget d'investissement pour la partie ancrage territorial) |
| Modalités de financement | |
| Indicateurs d'avancement | <p>Suivi de l'étude de diagnostic</p> <p>Mise en application des préconisations à l'issue de l'étude de diagnostic</p> |
| Indicateurs de résultat | Evolution de l'offre de formation sur le territoire (nombre, nature, données de fréquentation) |

| | |
|---------------------------------|---|
| Nom de l'action | A6-38 Adaptation du mobilier urbain et proposition d'innovations technologiques sur le volet énergétique |
| Axe de rattachement | Axe 6- Axe transversal sur la transition énergétique |
| Date de signature | |
| Description générale | <p>Au vu du contexte actuel et dans le cadre des efforts à fournir en matière de transition énergétique, la commune souhaite s'inscrire dans une action globale destinée à adapter le mobilier urbain existant sur le territoire et de proposer des dispositifs innovants sur le volet énergétique.</p> <p>La CoVe a notamment formulé des recommandations dans le cadre du PCAET, la Ville s'inscrit aussi dans cette démarche avec son Agenda 21.</p> <p>Aussi, la commune valorise plusieurs opérations spécifiquement dédiées à cet axe relatif à la transition énergétique :</p> <ul style="list-style-type: none"> *Fourniture et pose de candélabres avec captage solaire au Pous-du-Plan (pour un déploiement sur d'autres sites à terme), le quartier présentant un réseau d'éclairage vieillissant sur lequel l'ajout de nouveaux candélabres sans intervention sur la totalité du réseau restait problématique. *Assurer le contrat de performance énergétique avec un passage du réseau d'éclairage public aux leds. *Développer la pose de bornes de recharges pour des véhicules électriques, en lien avec les différents projets de requalification de voies et d'espaces publics. *Valoriser l'autoconsommation collective par la pose de panneaux photovoltaïques en toiture du Centre Technique Municipal, afin de faire bénéficier, dans un objectif de réutiliser immédiatement l'énergie solaire récupérée, des équipements communaux situés dans un rayon de 2kms autour du CTM. Ces équipements restent localisés dans le périmètre ACV. |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> - Proposer des solutions innovantes en matière de transition énergétique - Adapter le mobilier urbain actuel pour des économies de fluides à moyen terme |
| Intervenants | <p>Maître d'ouvrage :</p> <p>Ville de Carpentras</p> <p><u>Les partenaires financeurs :</u></p> <p>Etat ADEME Banque des Territoires</p> <p><u>Autres partenaires :</u></p> <p>CoVe UDAP</p> |
| Budget global | A chiffrer (en cours d'expérimentation et d'étude) |
| Modalités de financement | |
| Indicateurs d'avancement | Evolution des données de consommation des fluides |
| Indicateurs de résultat | Taux de réalisation des projets d'innovation énergétique |